

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M^{me} L'HOMEL Roselyne
a été désigné(e) comme **agent recenseur**

Cette carte n'est valable que pour la réalisation
contrôle d'exhaustivité de l'enquête de re
2010.

L'enquête de recensement a été presc
loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y ré
obligatoire.

À Mons en BARCELT, le 22/12

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

